



**FICHE DE POSTE**  
**CADRES DE SANTE**

**CLASSIFICATION : P1**  
**N° 2019-10**

**Page 1/5**

**- PÔLE 347 -**  
**- Unité d'admission de psychiatrie adulte -**

**- Informations Générales -**

**Intitulé du poste :** Cadre de Santé

**Responsable Hiérarchique :** Cadre Supérieur de santé-Assistant de pôle/Coordonnateur Général des Soins du C.H. Charles PERRENS

**Responsable Fonctionnel :** Chef de Pôle : Docteur Deloge

**Lieu(x) de travail :**

C.H. Charles PERRENS

Unité Régis

**- Références réglementaires et/ou institutionnelles -**

- Loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière.
- Décret n° 2001 - 1375 du 31 décembre 2001 modifié portant statut particulier du corps des cadres de santé de la Fonction Publique Hospitalière
- 
- Décret n° 2012 - 1466 du 26 décembre 2012 portant statut particulier du corps des cadres de santé paramédicaux de la Fonction Publique Hospitalière
- Arrêté du 24 avril 2002 relatif aux personnels de la Fonction Publique Hospitalière exerçant des fonctions d'encadrement.
- Référence métier : - Cadre Responsable d'Unité de Soins - Code Métier : 05U20 (version informatisée 2008 du répertoire des métiers de la Fonction publique hospitalière).



**FICHE DE POSTE**  
**CADRES DE SANTE**

**CLASSIFICATION : P1**  
**N° 2019-10**

**Page 2/5**

**- Missions et activités du poste -**

**Missions générales du poste :**

- Organiser l'activité paramédicale.
- Animer l'équipe et coordonner les moyens d'un service de soins, médico-techniques ou de rééducation, en veillant à l'efficacité et à la qualité des prestations.
- Mettre en œuvre le projet de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques.

**Activités principales :**

- Il exerce son autorité hiérarchique sur les agents placés sous sa responsabilité.
- Il participe au projet d'établissement et de pôle dont il assure pour ce qui le concerne sa mise en œuvre.
- Il organise des réunions et temps d'échanges avec les différents membres de l'équipe permettant de communiquer sur les orientations générales de l'institution et du Pôle, mais aussi de discuter de l'organisation du travail, des prises en charge des patients et des projets qui les concernent.
- Il organise et coordonne les prises en charge et parcours de soins des patients.
- Il veille au respect des droits du patient dans l'unité de soins.
- Il coordonne et veille à la cohérence du dispositif de soins (réunions, planification des soins...).
- Il assure la régulation et la gestion des membres de l'équipe pluridisciplinaire.
- Il élabore les plannings des agents placés sous son autorité et veille à leur application dans le souci de la continuité des soins et de l'application des règles du protocole GTT.
- Il est le correspondant qualité / GDR pour l'unité de soins.
- Il met en œuvre les procédures et protocoles dans le domaine de la qualité, de l'hygiène et de la sécurité des soins (prévention et gestion des risques).
- Il veille au respect et à l'organisation du circuit du médicament.
- Il exerce un contrôle sur l'ensemble des dépenses dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens.
- Il coordonne la gestion des lits ou places en temps réel et veille à leur mise à jour sur HM.



**FICHE DE POSTE**  
**CADRES DE SANTE**

**CLASSIFICATION : P1**  
**N° 2019-10**

**Page 3/5**

- Il s'assure de la tenue du dossier patient et de la saisie des données de l'activité.
- Il veille à l'utilisation de documents actualisés.
- Il favorise la transmission régulière des données de l'activité.
- Il s'inscrit dans la mise en œuvre de la procédure d'entretien annuel d'évaluation et de formation des agents placés sous son autorité, qu'il accompagne et soutient dans le cadre de la prévention des risques psycho-sociaux.
- Il informe les agents de son service sur leurs droits et devoirs en matière de formation professionnelle. Conformément à ses missions décrites dans la charte de formation continue, il organise leur formation au travers du plan de formation continue de l'établissement ainsi qu'au regard du projet du Pôle 347 et des unités.
- Il mobilise les compétences individuelles et collectives.
- Il identifie les écarts et collabore à l'évaluation des besoins en formation pour l'équipe et chacun de ses membres.
- Il assure l'accueil, l'encadrement et l'évaluation des stagiaires.
- Il s'inscrit dans un processus d'évaluation et d'amélioration des pratiques professionnelles au sein de l'équipe (terrain, EPP, audits...).
- Il participe à la permanence cadre le soir et les week-ends selon un calendrier établi par la Direction des Soins.

**- Caractéristiques de maîtrise du poste -**

**Diplôme et/ou qualification :**

- Diplôme de Cadre de Santé

**Connaissances :**

- Il connaît le projet d'établissement et la politique générale de santé.
- Il possède des connaissances en droit hospitalier.
- Il connaît la réglementation concernant le droit des patients.
- Il possède les connaissances en matière d'organisation des soins.
- Il connaît les protocoles et les procédures internes à l'établissement.
- Il possède des connaissances en matière d'organisation et de planification des soins.



**FICHE DE POSTE**  
**CADRES DE SANTE**

**CLASSIFICATION : P1**  
**N° 2019-10**

**Page 4/5**

**Savoir être :**

- Il est responsable et déterminé dans ses actions.
- Il possède de bonnes capacités d'écoute et de négociation.
- Il a de bonnes capacités à communiquer avec les différents interlocuteurs institutionnels et autres.
- Il est vigilant à promouvoir une autonomie professionnelle dans le cadre des prises en charge soignantes.
- Il est capable d'animer et de mobiliser les membres de l'équipe afin de mener à bien les projets.
- Il sait faire preuve d'autoévaluation et de remise en question.
- Il sait se situer dans une perspective d'évaluation de ses propres pratiques professionnelles.

**Savoir faire :**

- Il évalue et ajuste les projets initiaux de l'unité.
- Il accompagne chaque membre de l'équipe en lui permettant de trouver sa place dans le projet de l'unité.
- Il évalue les pratiques soignantes.
- Il assure une bonne diffusion de l'information.
- Il a des capacités à maintenir et améliorer ses connaissances professionnelles.
- Il est capable de conduire des entretiens individuels dans le cadre de l'évaluation professionnelle annuelle.
- Il maîtrise et coordonne le recueil d'activités au sein de l'unité.
- Il est capable d'organiser les admissions et suivis des patients au sein de l'unité et/ou en partenariat.
- Il instaure et facilite une démarche d'évaluation et d'analyse des pratiques professionnelles auprès des membres de l'équipe.



**FICHE DE POSTE**  
**CADRES DE SANTE**

**CLASSIFICATION : P1**  
**N° 2019-10**

**Page 5/5**

**- Relations -**

**Relations internes :**

- Les Médecins, les Psychologues, les Cadres et les Soignants du Pôle, le Cadre supérieur de santé.
- Les Assistants Socio-éducatifs du pôle.
- Les Secrétaires Médicales du pôle.
- Toutes les unités et les différentes Directions fonctionnelles du CHCP.

**Relations externes :**

- Les Familles et les Associations d'Usagers.
- Les Associations Tutélaires, les Tuteurs et les Curateurs.
- Les EHPAD, les Foyers, les ESAT...
- Les Services Sociaux (MDSI, CCAS...).
- Les Médecins.
- Les Infirmiers libéraux et scolaires.
- Les Hôpitaux et les Cliniques.
- Les Associations de prévention et de lutte contre les addictions.

**- Spécificités du poste -**

- Poste : 100 %.  
Avec permanences cadres soirs, WE et jours fériés, selon un calendrier établi par la Direction des Soins.
- Unité d'admission fermée de psychiatrie adulte accueillant des patients souffrant de troubles psychiatriques hospitalisés sans leur consentement (SPDRE, SPDT).
- EPI : Nous rappelons que l'utilisation de produits ou matériels dangereux ou exposition à des matières biologiques, impliquent l'obligation du port des Equipements de Protection Individuelle et qu'il est de la responsabilité du professionnel de se protéger.